VILLE DE HERVE

Bureau du Directeur général

Reçu le
29 AVR. 2026

Vos réf. :
Nos réf. : DG/EL/VH/-3/135573
(A rappeler dans toute correspondance)
Annexe(s) :
Votre contact : Eric LAURENTY – Directeur général – 087/69.36.01 – e.laurenty@herve.be
Responsable :
Echevin : Marc DROUGUET, Bourgmestre

Monsieur François DESQUESNES
Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité et des
Pouvoirs Locaux
Rue d'Harscamp, 22

5000 NAMUR

Herve, le 24 -04- 2026

Objet : Institution provinciale : note d'orientation

Monsieur le Ministre,

Suite à votre courrier du 22 décembre dernier relatif à la note d'orientation concernant l'avenir de l'institution provincial, vous trouverez en annexe la délibération du Conseil communal de la Ville de Herve reprenant son avis.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

Par le Collège :

Le Directeur général,

Eric LAURENTY.

VILLE de HERVE - Administration Communale -

Le Bourgmestre,

Marc DROUGUET.

Ville de Herve | Centre Administratif Marie-Thérèse
Place Marie-Thérèse, 3
4650 HERVE

Du Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 16h30

Tél. : 087 69 36 00
Fax : 087 69 36 49
accueil@herve.be

IBAN :BE02091000427940
BIC : GKCCBEBB
www.herve.be

VILLE DE HERVE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 avril 2026

PRESENTS : Lejeune Thierry, Conseiller-Président
M. Drouguet Marc, Bourgmestre
Jérôme Eric, Allelyn Bernard, Dalem Marianne, Dumoulin Philippe, Dubois Marion, Echevins
~~Dellicour Jean-Pol~~, Jeholet Pierre-Yves, Schyns Marie-Martine, Blanchard Lionel, Chandelle Boris, Malvaux Luc, Loncin Fabienne, Polinard Katia, Marenne Manon, Acunzo Raphaël, Franz Robin, Dethier Arnaud, Remy Manon, Franssen Renaud, ~~Colin Anaëlle~~, Roumans Sandy, Quittre Damien, Hardy Nathan, Conseillers communaux
Levaux Isabelle, Président de CPAS (voix consultative)
Laurenty Eric, Directeur général

Objet : Pouvoirs locaux. Avenir des Provinces. Avis

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en SEANCE PUBLIQUE,

Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs locaux du 22 décembre 2025 relatif à la note d'orientation sur l'institution provinciale ;

Vu la nécessité pour le conseil communal de se positionner sur cette demande avant le 1er mai 2026 ;

Vu la position de notre commune au cœur de la Province de Liège ;

Décide par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)

1. De suggérer que toutes les compétences soient transférées à la Région wallonne et/ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou aux différentes intercommunales et/ou aux communes volontaires et/ou aux entités identifiées par la Région wallonne pour ce faire. Ces compétences sont les suivantes (liste potentiellement non exhaustive) :

- Zones de secours et Sécurité civile
- Cours d'eau
- Développement durable
- Tourisme
- Agriculture et ruralité
- Enseignement
- Enseignement secondaire général
- Enseignement secondaire qualifiant
- Enseignement supérieur organisé en haute école (HEPL)

- Enseignement secondaire spécialisé et Institut médico-pédagogique
- Les domaines touristiques provinciaux
- Culture
- Sports
- Cultes et laïcité
- Affaires sociales
- Santé

2. D'insister pour que le transfert de la fiscalité provinciale vers un autre pouvoir soit budgétairement neutre pour les communes, et fiscalement neutre pour chaque citoyen ;

3. De suggérer à la Région de veiller à ce que les provinces dont le bilan financier est sain ne soient pas pénalisées par rapport à d'autres dont le bilan financier est moins bon. Le conseil communal suggère également de veiller à ce que la réforme prenne en compte la valeur (ou la « non-valeur ») du patrimoine de chaque province, afin qu'aucune structure dépendant de la Province ne soit lésée.

4. De conditionner le transfert de la compétence à la reprise par le niveau de pouvoir concerné du personnel y affecté ;

5. D'ouvrir une concertation avec les entités réceptrices, selon ce que prévoient les lois spéciales de répartition de compétences, afin que soient maintenus, sur le territoire des provinces, les services supra-communaux et les services aux citoyens.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

(s) Le Secrétaire,
Laurenty Eric

(s) Le Président,
Lejeune Thierry

POUR EXTRAIT CONFORME :
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Laurenty Eric

VILLE de HERVE - Administration Communale

Le Bourgmestre,

Drouguet Marc